

# Bien vivre ensemble

A + A



Le respect, un peu de bon sens et quelques conseils peuvent-ils améliorer la qualité de vie de chacun d'entre nous ? C'est le pari du guide que vous tenez entre vos mains. Nous le savons tous, pour le vivre au quotidien : les relations que nous entretenons avec nos voisins sont essentielles.

Le bon voisinage est à la portée de tous et de toutes ! Le dialogue et la courtoisie sont les meilleurs moyens d'entretenir de bonnes relations.

Pour vivre en harmonie, quelques règles de communication... Rencontrez-vous, faites connaissance. Vous venez d'emménager, présentez-vous à vos nouveaux voisins ! Soyez curieux et bienveillant avec ceux que vous croiserez chaque jour !

Télécharger le guide du bon voisinage :

[guidebonvoisinage\\_0.pdf](#)

 [guidebonvoisinage\\_0.pdf](#) (3 Mo - .pdf)

Télécharger le guide du bien vivre dans mon quartier :

[bons\\_reflexes.pdf](#)

 [bons\\_reflexes.pdf](#) (2 Mo - .pdf)

# Règles de stationnement et droits de passage

La courtoisie commence devant chez soi...

- Respectez les emplacements numérotés et les emplacements réservés : visiteurs, handicapé, pompier, vélos, motos... Utilisez uniquement les places qui vous sont réservées.
- Laissez l'accès pompier dégagé pour des questions maifestes de sécurité.
- Lorsque que vous garez votre véhicule, veillez à ne pas gêner la circulation routière et piétonnière.

## Nuisances sonores

Sur Orvault comme dans toutes les municipalités, un arrêté fix les règles sur les nuisances sonores :

### [426-2003-arrete-bruits-de-voisinage.pdf](#)

 [426-2003-arrete-bruits-de-voisinage.pdf](#) (525 Ko - .pdf)

Petits trucs pour respecter la tranquillité de chacun

- Évitez les bruits des meubles, portes, placards, charnières qui grincent, aspirateurs,
- Pensez au bruit de vos chaussures sur le sol de votre appartement (Une moquette sur le sol amortit le bruit).
- Pensez à vos voisins quand vous parlez fort, quand vous mettez de la musique ou écoutez la télévision.
- Si vous organisez exceptionnellement une fête, pensez à prévenir vos voisins. Évitez les fêtes en semaine en pensant à celles et ceux qui se lèvent tôt.
- Privilégiez la journée, en évitant les dimanches et jours fériés, pour utiliser perceuse, tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse...)

Gardez un bon contact avec vos voisins et pensez à eux ! Evitez de les gêner, le jour comme la nuit. Plus d'infos sur le bruit : sur [www.bruit.fr](http://www.bruit.fr)

## Les animaux domestiques

Les animaux sont tolérés s'ils ne sont pas source de problèmes, c'est toujours la responsabilité du propriétaire, pas de l'animal !

Petits trucs pour bien vivre avec nos amis les bêtes

- Ramassez les excréments de votre animal ou apprenez-lui le caniveau.
- Identifiez et vaccinez vos animaux.
- Déclarez à la mairie votre chien de garde ou de défense de 2e catégorie (Animaux qui doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs).
- Tous les chiens doivent être tenus en laisse lors de vos promenades.
- Faites tout votre possible pour éviter les aboiements. (ne pas laisser seul trop longtemps votre animal...)
- Ne donnez pas à manger aux pigeons à votre fenêtre.

Rappel :

- L'identification est obligatoire pour tous les chiens et chats vendus ou donnés, pour tous ceux qui

sont vaccinés contre la rage, pour tous ceux qui transitent par un refuge, une fourrière ou une pension. L'identification d'un animal permet de le retrouver plus facilement en cas de perte.

- En cas de perte : le propriétaire peut signaler sa disparition à la police municipale, aux cabinets vétérinaires. Il doit contacter la S.P.A. (Société Protectrice des Animaux) et les refuges les plus proches.
- En cas de changement d'adresse, le propriétaire doit le signaler au fichier central des animaux, de façon à pouvoir le retrouver plus facilement s'il se perd.
  - Fichier national canin : 01 49 37 54 54
  - Fichier national félin : 01 55 01 08 08

En cas de souci avéré avec les animaux (abolement, errance...), contactez la police municipale : 02 51 78 31 57

## Rangement, propreté et respect des parties communes

- Ne jetez rien de votre balcon ou de votre fenêtre ! Ni ordures, ni cendres de cigarettes ou mégots.
- Respectez les parties communes, paliers, lieux de passage, espaces verts...
- Respectez les recommandations concernant les déchets : pensez à nettoyer dans le cas où votre sac poubelle fuit, ne laissez pas vos poubelles trainer sur le palier, pliez les cartons avant de les déposer dans les containers ou la déchetterie. Ne sortez vos gros encombrants (matelas...) seulement le jour prévu de leur enlèvement.

### Contacts

- Médiateurs Citoyenneté Prévention :  
06 70 60 13 23
- Conciliateur :  
Mr AUDOIN Michel  
02 51 78 31 00
- [Conseiller juridique](#)  
Mme ROBERT  
02 51 78 31 00
- [Police Municipale](#)  
Tél. poste : 02 51 78 31 57  
Tél. patrouille : 06 22 39 62 70
- Police Nationale  
Tél. : 02 40 67 12 60  
Le 17

---

Source URL: <https://www.orvault.fr/vie-pratique/prevention-et-securite/bien-vivre-ensemble>